



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE
CONVOCAION
12 SEPTEMBRE 2024**

**DATE D'AFFICHAGE
12 SEPTEMBRE 2024**

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le Seize Septembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. FERBOS. Mme AUBIN. Mme
COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme MINARD de CHABANNES.
M. BOUTONNAT.**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 12
VOTANTS : 17**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

**Mme SAVEY donne pouvoir à Mme COLLANGE,
M. ROUSSILHE donne pouvoir à M. BOUCHET,
M. TALABARD donne pouvoir à M. BRUNIAU,
M. HUSSON donne pouvoir à M. de CHABANNES,
Mme MOUILLÈRE donne pouvoir à Mme CHERVIN.**

Absents :

**M. Jeannot GANTHER,
Mme Isabelle PÉRICHON,
Mme Marjorie VAZ,
M. Valentin MARTIN.**

Monsieur BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

**OBJET : FONDS
SOLIDARITÉ
LOGEMENT (FSL).**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le
Fonds de Solidarité Logement est un fonds départemental qui
intervient pour les personnes ayant des difficultés financières pour
accéder ou se maintenir dans un logement.

Le Conseil Départemental sollicite la Commune de
Lapalisse pour participer au financement du FSL à hauteur de 1 €
par habitant.

La population municipale s'élevait à 3 137 habitants au 1er
janvier 2024.

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour le
versement de cette contribution pour l'année 2024.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la contribution de la Commune de Lapalisse au Fonds de Solidarité au Logement du Département de l'Allier pour 2024 pour un montant de 3 137 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ce mandatement sur l'exercice comptable 2024 à l'article comptable 65733.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

26 SEP. 2024

Le Maire,

Publié ou Notifié

le : 17 SEP. 2024

Accusé de réception de la télétransmission
le :

